



Mondercange, le 4 février 2019

Au Collège Echevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention lors de la séance du conseil communal du 8 février 2019

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante :

Il y a plusieurs mois déjà, on a pu apprendre par la presse qu'à Esch-sur-Alzette, **une cité jardinière est condamnée à disparaître pour faire place au projet de construction du « Südspidol »**. Une des suites de cette circonstance préjudiciable aux occupants des jardinets a été de déterminer les responsables communaux de la Ville d'Esch-sur-Alzette à réserver dorénavant l'exploitation des jardins ouvriers aux résidents eschois. **Comme plusieurs habitants des communes de Sanem, Schifflange et Mondercange sont concernés** par cette mesure, une réunion a eu lieu avec les bourgmestres desdites communes, dont les conclusions ont permis à l'échevin eschois en charge de l'affaire de déclarer avec satisfaction **qu'il sera possible de reloger les exilés dans leurs communes respectives**.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il répondre aux questions suivantes ?

- **combien de personnes de notre commune sont concernées** par la décision du Collège échevinal d'Esch-sur-Alzette de limiter l'accès aux cités jardinières eschoises à ses seuls habitants ?
- est-ce que le Collège échevinal a effectivement pris l'engagement **de reloger les exploitants visés sur le territoire de la Commune de Mondercange** ?
- dans l'affirmative, est-ce que le Collège échevinal peut **indiquer le site** sur lequel il entend aménager cette cité jardinière ?
- est-ce que le Collège échevinal a déjà fait des réflexions sur les **conditions réglant l'exploitation d'une telle cité jardinière** (participation financière, règlement d'ordre intérieur) ?

- le Collège échevinal, a-t-il pris contact avec l'association « Coin de Terre et du Foyer » pour sonder les possibilités ?
- le Collège échevinal, peut-il informer le Conseil communal sur l'axe temporel d'un éventuel projet ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,  
Danielle BECKER-BAUER  
Marc BIEVER  
Marc FANCELLI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK